

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 11 novembre 2013 à 19h50 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le début de la séance est retardé de quelques 20 minutes étant donné la cérémonie d'assermentation des cinq (5) personnes ayant été élues au terme du scrutin du 3 novembre.

En ce début de mandat, le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 60 personnes présentes à cette séance.

13-11-215

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers et des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2013;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'octobre 2013;
7. Autorisation de signature des effets bancaires et autres documents;
8. Avis de motion : projet de règlement concernant l'imposition du taux de taxes et des compensations pour l'année 2014;
9. Nomination d'un maire suppléant;
10. Nomination au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock;
11. Construction du centre communautaire intergénérationnel : recommandations de paiement #3 et #4 à l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.»;
12. Centre intergénérationnel, alimentation en eau potable : autorisation d'achat et d'installation d'un piézomètre;
13. Déneigement des rues du Lac Jolicoeur : dépôt du résultat de l'appel d'offres, attribution du contrat et autorisation de signature des documents;
14. Party de Fêtes des employés : autorisation de dépenses;
15. Affaires diverses;
16. Correspondance et rapports;
17. Période de questions;
18. Ajournement de la séance au mercredi, 13 novembre 2013, 19h30.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-216

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois d'octobre 2013. Puisque les membres réélus au terme du rendez-vous électoral et présents lors de la séance ordinaire du 2 octobre soutiennent l'avoir lu et les déclarent conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés et d'autoriser le nouveau maire en poste à signer le procès-verbal de cette séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2013

En conformité à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers et les états comparatifs des revenus et dépenses. Ces deux (2) documents portent la date du 31 octobre 2013. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers et aux états comparatifs. Advenant des questionnements, les élus peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour obtenir des explications.

13-11-217

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 691 295.15 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-218

AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser les personnes suivantes à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les effets bancaires ainsi que tous les autres documents se rapportant à la bonne marche des activités municipales. Afin que les documents soient valides, la signature de monsieur Pascal Binet, maire, doit nécessairement apparaître ainsi que la signature de monsieur Jean-Rock Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier. En l'absence du directeur général, madame Chantal Beaulieu, directrice générale adjointe, est autorisée à signer.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION **PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2014**

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Marc Gagnon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement concernant l'imposition du taux de taxes et des compensations pour l'année 2014 et les modalités à rencontrer.

13-11-219 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de nommer, pour une période d'un (1) an, madame Martine Poulin, conseillère au district numéro 4, à titre de maire suppléant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-220 **NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK**

ATTENDU que, suite à l'élection du nouveau conseil municipal, des modifications en ce qui concerne la représentativité des élus municipaux sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock doivent être apportées;

ATTENDU que, selon les règles de procédures de l'Office Municipal d'Habitation, la municipalité doit confirmer sa représentativité par résolution sur ce conseil d'administration;

ATTENDU que trois (3) membres du conseil doivent faire partie du conseil d'administration de l'OMH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu que messieurs les conseillers Ghislain Jacques, Ghislain Vallée et Nelson Turgeon soient mandatés pour représenter, jusqu'à la fin de leur mandat, la municipalité d'Adstock au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de la susdite municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-221 **CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : RECOMMANDATIONS DE PAIEMENT #3 ET #4 À L'ENTREPRENEUR «MAXIMA CONSTRUCTION CITÉ INC.»**

En regard de la construction d'un centre communautaire intergénérationnel et conformément aux recommandations écrites datées du 26 septembre et du 29 octobre 2013 émanant de la firme «André Gagné, architecte», chargé de projet,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'accepter les demandes de paiement numéros 3 et 4 respectivement au montant de 141 264.75 \$ et de 105 297.35 \$ présentées par l'entrepreneur «Maxima Construction Cité Inc.» pour des travaux de construction reliés au centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les chèques des montants ci-dessus identifiés. Les présentes demandes couvrent la période des travaux réalisés jusqu'au 29 octobre 2013 pour la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-222

**CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL, ALIMENTATION EN EAU POTABLE :
AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UN PIÉZOMÈTRE**

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 13-10-206, la firme «Laforest Nova Aqua» a été retenue pour représenter la municipalité d'Adstock auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin d'obtenir l'autorisation de brancher le puits d'alimentation en eau potable au centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 31 du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* et sur ordonnance du MDDEFP, la municipalité doit installer un piézomètre d'alerte, lequel sera localisé entre le puits d'alimentation en eau potable et l'étang aéré de la municipalité afin d'y prélever des échantillons d'eau;

ATTENDU que, pour la fourniture et l'installation d'un piézomètre, des soumissions furent demandées à deux (2) fournisseurs en la matière, lesquels nous soumettent les offres suivantes, taxes applicables en sus :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| ➤ Pompes et Filtration de Thetford | 4 025.00 \$ |
| ➤ Les Pompes Chouinard Inc. | 5 200.00 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la proposition présentée par la firme «Pompes et Filtration de Thetford» datée du 6 novembre 2013, une dépense d'environ 4 025 \$, taxes en sus, pour la fourniture et l'installation d'un piézomètre devant être installé à proximité du puits d'alimentation en eau potable desservant le centre communautaire intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-223

**DÉNEIGEMENT DES RUES AU LAC JOLICOEUR : DÉPÔT DU RÉSULTAT DE
L'APPEL D'OFFRES, ATTRIBUTION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DES DOCUMENTS**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé aux entrepreneurs «Forfaits Renaud Doyon» et «Éric Mathieu» pour le déneigement des rues du lac Jolicoeur pour un contrat de trois (3) ans;

ATTENDU que seul l'entrepreneur «Forfaits Renaud Doyon» a présenté une soumission dans les délais prévus;

ATTENDU que la soumission du susdit entrepreneur est jugée conforme en tout point à notre devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu ce qui suit :

- de confier, pour une période de trois (3) ans, le contrat de déneigement de 2,8 kilomètres de rues au lac Jolicoeur à «Forfaits Renaud Doyon» pour un montant de 10 285.67 \$, toutes taxes applicables incluses. Le prix soumis est valide pour la saison hivernale 2013-2014. Pour les deux (2) années subséquentes, le contrat est assorti d'une clause d'indexation en vertu de l'IPC tel qu'indiqué au devis de soumission;
- avant que tout paiement soit effectué, l'entrepreneur devra fournir, à la Municipalité d'Adstock, une copie en vigueur d'une assurance responsabilité d'un montant minimum de cinq million de dollars (5 000 000 \$);
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir entre les parties;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-224

PARTY DES FÊTES DES EMPLOYÉS : AUTORISATION DE DÉPENSE

Comme à chaque année, la municipalité d'Adstock réunit, au cours de la période des Fêtes, ses employés et les élus. À cet égard, il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 2 500 \$ pour l'organisation d'un souper et d'une soirée récréative pour les employés(es) et élus(es) accompagnés(es) de leur conjoint(e) dans le cadre du temps des Fêtes.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

- C1) Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 2 décembre 2013 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode.
- F2) Le 23 novembre 2013, les élus tiendront un «Lac à l'Épaule», c'est-à-dire une réunion de planification stratégique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

13-11-225 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Étant donné que des informations additionnelles doivent être étudiées en regard de certains dossiers, lesquels dossiers seront inscrits au point «Affaires diverses» lors de la reprise des délibérations,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu d'ajourner la présente séance à 20h15 et de reprendre les délibérations le mercredi, 13 novembre 2013 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**REPRISE DES TRAVAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SUITE À L'AJOURNEMENT DU 11 NOVEMBRE 2013**

À cette séance ajournée du Conseil municipal d'Adstock tenue le mercredi, 13 novembre 2013 à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode, sont de nouveaux présents aux délibérations : monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie Boissonneault-Gaulin et Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, Nelson Turgeon, Denis Marc Gagnon et Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 18 personnes présentes à cette séance.

Immédiatement après le mot de bienvenue du premier magistrat, les délibérations du conseil reprennent sur les sujets ayant été ajoutés au point «Affaires diverses».

13-11-226 **REPRISE DE LA SÉANCE AJOURNÉE**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de poursuivre les délibérations de la séance ordinaire du 11 novembre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-227 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
15. Affaires diverses :
 - 15.1 Dossier Gaston Labbé : mandat au procureur;
 - 15.2 Calendrier municipal : autorisation de production et de distribution;
 - 15.3 Délégation à la Régie intermunicipale de la région de Thetford;
19. Période de questions;
20. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts présentés au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-228

DOSSIER GASTON LABBÉ : MANDAT AU PROCUREUR

ATTENDU qu'à l'avis de notre procureur, monsieur Gaston Labbé, propriétaire du 286, rue des Tulipes, a construit, sur le lot 15B-39 rang 9 canton de Thetford, un bâtiment en contravention avec la réglementation municipale;

ATTENDU que les membres du conseil sont tous d'avis que les règlements doivent être respectés et, qu'à cet égard, il y a lieu de confier un mandat à notre procureur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de confier à Me Daniel Bouchard, procureur de la municipalité, le mandat suivant :

- dans une première démarche, d'aviser monsieur Gaston Labbé de sa contravention aux règlements municipaux et de l'inviter à se conformer à la réglementation dans un délai fixé;
- advenant que le contribuable décidait de ne pas obtempérer aux directives, d'initier toutes les procédures légales mises à la disposition de la municipalité afin de s'assurer que le bâtiment de monsieur Gaston Labbé, érigé sur le lot 15B-39 du rang 9 au cadastre officiel du canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, respecte la réglementation en vigueur allant même jusqu'à une poursuite en démolition.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-229

CALENDRIER MUNICIPAL : AUTORISATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION

Depuis plusieurs années, la municipalité d'Adstock procède à la conception et confie, à un imprimeur, le mandat d'impression d'un calendrier municipal pour distribuer à ses contribuables. À cet égard, il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses.

Il est donc proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 2 000 \$, taxes en sus, pour la conception, l'impression et la distribution d'environ 2 000 copies d'un calendrier municipal et de confier le mandat d'impression à la firme «Imprimerie Gingras».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-11-230

DÉLÉGATION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGION DE THETFORD

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de déléguer monsieur Pascal Binet, maire, à titre de représentant de la municipalité d'Adstock sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la région de Thetford.

En l'absence de monsieur le maire, il est également résolu de déléguer monsieur Ghislain Jacques, conseiller au siège numéro 6 à titre de substitut. Le mandat de monsieur Jacques se terminera lors d'une des éventualités suivantes :

- à l'adoption d'une nouvelle résolution indiquant le nom de la personne remplaçant monsieur Jacques;
- à la fin de son mandat au conseil municipal d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

13-11-231

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Et résolu de lever la séance à 19h45.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

jrt